



LE PRINCIPE :

Afin de responsabiliser l'enfant sur son attitude durant le temps de la pause méridienne, un système de permis de bonne conduite est mis en place pour chaque élève de l'école élémentaire fréquentant le restaurant scolaire. Chaque enfant a un capital de 12 points au début de l'année. Si un non-respect des règles de vie est constaté, l'enfant peut se voir retirer des points par les animatrices du temps de restauration scolaire. Un tableau de suivi sera mis en place à la cantine. La famille sera informée chaque semaine du retrait de point (via l'espace parent Cantine de France). L'enfant peut récupérer les points perdus en réalisant une action positive (exemple : excuses spontanées, en passant une semaine sans réprimande, ...) Le permis de bonne conduite se veut éducatif, c'est un contrat passé entre les élèves (à partir du CP) et la mairie afin de sensibiliser l'enfant au respect des règles de vie.



RETRAIT DE POINTS :

Manque de respect au personnel Bagarres ou acte violent envers un autre enfant	- 4 points
Désobéissance Jeux avec la nourriture Irrespect du matériel et des locaux	- 2 points
Crier Se comporter mal à table	- 1 point

RECUPERATION DE POINTS :

Participation à la vie collective de la cantine Passer une semaine sans réprimande	+ 3 points
Excuses spontanées	+2 points

QUAND IL N'Y A PLUS DE POINTS SUR LE PERMIS :

- Une lettre d'avertissement est adressée aux parents quand il ne reste plus que 4 points sur le permis.
- Lorsque l'enfant a perdu tous ses points, les parents seront convoqués en mairie avec l'enfant, pour la mise en place de la sanction (pouvant aller jusqu'à l'exclusion).
- A l'issue de la sanction, l'enfant récupérera 6 points sur son permis.